



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADEMIQUE (CAFFA)

AVIS D'OUVERTURE SESSION 2018

Références : Arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du CAFFA - Circulaire n°2015-109 du 21/7/2015 (BOEN n°30 du 23/7/2015)

Le CAFFA s'obtient en deux ans :

- au cours de la 1^{ère} année, le candidat prépare l'épreuve d'admissibilité (entretien avec le jury à partir d'un dossier fourni par le candidat comprenant un rapport d'activités de 5 pages maximum hors annexes et les rapports d'évaluation administrative et pédagogique),
- au cours de la 2^{ème} année, le candidat se constitue une expertise en suivant des modules de formation et se présente aux 2 épreuves d'admission (pratique professionnelle et soutenance d'un mémoire professionnel de 20 à 30 pages hors annexes).

I - CONDITIONS D'INSCRIPTION

- **POUR L'ADMISSIBILITE**
(délivrance du certificat en 2019 après les épreuves d'admission)

Peuvent se présenter, les enseignants du 2nd degré ou CPE de l'enseignement public titulaires ou contractuels en CDI justifiant d'au moins cinq années de services d'enseignement ou de CPE, au 31 décembre 2018.

- **POUR L'ADMISSION ORGANISEE EN 2018**

Les candidats déclarés admissibles en 2017 n'ont pas à remplir de dossier d'inscription, un document pour la passation des épreuves d'admission leur sera envoyé par mail.

Les candidats déclarés admissibles avant 2017 doivent demander un document pour la passation des épreuves d'admission.

Les démarches doivent être effectuées dans les mêmes délais que pour les inscriptions.

II - MODALITES D'INSCRIPTION

Le registre des inscriptions est ouvert du 3 octobre au 6 novembre 2017

1. Le dossier d'inscription doit être téléchargé sur le site Internet du Rectorat : www.ac-caen.fr rubrique *Recrutement concours* puis *Examens et certifications*.

2. Le dossier, complété et accompagné des pièces justificatives demandées, sera déposé avant 17 H le jour de la clôture des inscriptions ou posté ce même jour au plus tard avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

RECTORAT – DEC2 (guichet 2) - 168 rue caponière - BP 46184 - 14061 CAEN CEDEX

III – CALENDRIER PREVISIONNEL

Pour l'admissibilité :

Le rapport d'activité devra être envoyé par mail (à l'adresse ci-dessous) en **format numérisé en PDF** au plus tard le **19 janvier 2018 à 17h**

Epreuves : courant février 2018.

Pour l'admission :

Limite choix option pour l'épreuve de pratique professionnelle d'admission : **6 novembre 2017**.

Le mémoire devra être envoyé par mail (à l'adresse ci-dessous) en **format numérisé en PDF** au plus tard le **29 mars 2018 à 17h**.

Admission : de mi-décembre à avril pour l'épreuve de pratique professionnelle, à partir de mai 2018 pour la soutenance de mémoire.